



Selarl

Sandy Surmely

Commissaire-Preneur Judiciaire

MEMBRE DE TL&A PARTNERS'

WWW.THIERRY-LANNON.COM

NOUS CONTACTER

etude-orient@thierry-lannon.com

30/31 Quai des Indes

56100 LORIENT - FRANCE

Tél. +33 (0)2 97 06 35 40

CONDITIONS DE VENTE COMPLEMENTAIRES :

Inscription préalable pour accéder au lieu de vente et aux expositions, qui se feront par petit groupe, avec **port obligatoire du masque et distanciation sociale**. Les personnes qui ne pourront y accéder seront invitées à laisser un ordre d'achat, avec une limite d'enchère, ou, à être appelé pour les lots les plus importants, sous réserve du nombre de lignes. Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes précisions utiles dans ce contexte sanitaire. Pièces nécessaires : 2 pièces d'identité Pour déposer un ordre d'achat, ou être appelé : consignation obligatoire par chèque et le cas échéant lettre accréditive de banque

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Inscription préalable obligatoire pour enchérir à distance. Elle ne pourra être validée qu'après acceptation et réception préalable d'une offre écrite et formelle avec consignation de 1000 € (reçue au plus tard la veille de la vente avant 16 heures). Il est toutefois formellement rappelé que ces enchères à distance sont considérées comme un service, et un échec technique de communication téléphonique ou informatique, selon des lieux parfois difficiles d'accès, ne saurait être imputé aux Commissaires-Preneurs ou à leurs personnels, difficultés techniques qui seraient ainsi, le cas échéant, compensées par l'offre écrite préalable préconisée. Le virement ou chèque de consignation sera signé et daté, à l'ordre de la SELARL SANDY SURMELY, complété d'une attestation bancaire et de deux pièces d'identité. Les adjudicataires potentiels prennent formellement connaissance des présentes conditions, et acquiescent de la nécessité de parcourir le site d'exposition, dans le respect des indications sur place et des éventuelles réglementations spécifiques, avec les précautions d'usage et sous leur propre responsabilité. Les inventaires sont donnés à titre purement indicatif, les expositions légales préalables permettant à chaque adjudicataire potentiel de bien vérifier la réalité de la situation de chaque actif. Les actifs seront réputés uniquement correspondre à ceux visualisés sur le site le jour de la vente. La vente se fera aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, **en l'état et sans garantie** pour les actifs présentés, quelle qu'en soit leur nature, la vente étant précédée d'une exposition légale préalable permettant le cas échéant aux adjudicataires potentiels de se faire assister de l'expert de leur choix. Il ne sera dès lors admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. S'agissant des actifs plus spécifiquement industriels, tels que machines ou machines-outils, nécessitant un certificat de conformité réglementaire visé à l'article R43-13-14 du Code du Travail, les adjudicataires devront impérativement se rapprocher des Commissaires-Preneurs pendant les expositions légales, avant la vente, afin de connaître ou non l'existence du dit certificat. A défaut il leur appartiendra de se rapprocher du fabricant ou autre établissement habilité, pour en obtenir certification, copie ou duplicata, et s'engagent à ne pas utiliser le dit matériel tant qu'ils n'en seront pas munis, sauf à des fins d'utilisation de pièces, de destruction ou de récupération de matières. Il appartiendra dès lors aux adjudicataires de procéder, le cas échéant, à toutes mises aux normes éventuelles de leurs acquisitions qui pourraient s'avérer nécessaires, avant toute utilisation ou recommercialisation, selon les législations parfois différentes du lieu ou du pays d'implantation potentiel des biens acquis. Le prix d'adjudication au marteau est réputé TTC (dont 20 % de TVA) hors frais légaux en sus de 14.40 %. S'agissant de la TVA à l'export, il est rappelé que les montants adjugés seront encaissés TTC + frais légaux, n'ayant pas à connaître des situations fiscales parfois très différentes des adjudicataires. Nous restons néanmoins, préalablement à la vente, à la disposition des personnes qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires relatives à ladite TVA, particulièrement en cas d'export hors CEE. Une fois la vacation débutée, nous ne pourrions répondre en revanche à aucune demande complémentaire d'adaptation éventuelle à une situation fiscale étrangère ou particulière. Dès l'adjudication prononcée, le règlement, immédiat, devra être effectué, soit par virement, soit par chèque de banque certifié, complétés par la présentation de deux pièces d'identité. Les chèques uniquement accompagnés d'une lettre accréditive de banque feront l'objet d'une vérification avant accord d'acceptation de ce mode de règlement. Les enlèvements ne pourront être opérés que sur confirmation écrite du responsable de l'agence de la banque émettrice par mail compta@thierry-lannon.com, du bon encaissement dudit chèque. Les adjudicataires sont responsables de leur lot dès l'adjudication prononcée et devront, dès règlement total effectué et validé tel que supra, procéder à leur enlèvement immédiat, dans le respect des conditions de transport de chaque nature d'actifs. Les biens nécessitant une logistique particulière pourront cependant être enlevés avec délai qui sera convenu amiablement avec les Commissaires-Preneurs, tout en restant dès l'adjudication prononcée, sous leur seule et entière responsabilité et dispositions d'assurances. Les adjudicataires devront à cette fin prendre toutes mesures tant techniques que d'assurances, tant pour leurs propres biens et personnes que pour prévenir ou réparer les dégradations éventuelles qui pourraient être occasionnées aux immeubles ou au foncier dans le cadre des enlèvements, et procéder ainsi à la remise en état de tous panneaux de bardage, de cloison, ou de toiture, qui pourraient nécessiter obturation après démontage. Un chèque complémentaire de caution sera ainsi demandé à la signature des présentes et sera restitué après bon enlèvement des actifs.

Espace Brest Port de Plaisance

250 Rue Alain Colas - 29228 BREST Cedex 2

Espace Sud-Finistère

37 rue Jean Jaurès - 29100 DOUARNENEZ

Espace Morbihan

30-31 Quai des Indes - 56100 LORIENT

Espace Paris

39 rue d'Artois - 75008 PARIS